



**DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UNE  
FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF POUR HABITATION NEUVE  
OU A REHABILITER**



02.33.77.41.37  
manche-cabn.eau-  
nrm@veolia.com

**Service Public d'assainissement Non Collectif**

**VILLEDIEU INTERCOM**

**11 rue Pierre Paris**

**BP58 50800 Villedieu les Poêles**

**Tél : 02.33.90.17.90**

**Email : spanc@villedieuintercom.fr**

**Joindre à chaque demande :**

- Un plan de situation de la parcelle
- Une étude de détermination et dimensionnement de la filière projetée
- Un plan de masse à l'échelle sur lequel figureront l'implantation et le dimensionnement des ouvrages d'assainissement
- L'étude sol
- L'autorisation de déversement (si nécessaire)

**DEMANDEUR**

**Date de la demande :**     /     /

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

E-mail :

Adresse projet :

Code postal projet :

Commune projet :

Section et numéro du cadastre du projet :

**Coordonnées du bureau d'étude ayant réalisé l'étude de sol et l'étude de définition de la filière**

Nom :

Adresse

Code postal :

Commune :

## HABITATION

### NATURE DU PROJET

- CONSTRUCTION NEUVE  EXTENSION  
 REHABILITATION DE L'EXISTANT

### CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Nombre de chambres :

Nombre de pièces principales :

Nombre de chambres prévus par la suite (comble aménageable, agrandissement)

Résidence :  principale  secondaire  usage professionnel ( nature ..... )

### ETUDES REALISÉES SUR LE TERRAIN

#### Étude de définition de la filière d'assainissement non collectif

- Une étude de définition de filière a-t-elle été réalisée ?  
 OUI  NON

si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

## TERRAIN

### Terrain

- Superficie totale de la parcelle ..... m<sup>2</sup>
- Superficie disponible pour l'assainissement ..... m<sup>2</sup>
- Nature du sol .....
- Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :  
 faible <5%,  moyenne entre 5 et 10%,  forte >10%
- Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?  
 OUI  NON
- Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain ?  
 OUI  NON  
Est-il destiné à la consommation humaine ?  OUI  NON  
si oui, distance par rapport au dispositif de traitement .....m
- Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur un terrain mitoyen?  OUI  NON  Ne sait pas  
Est-il destiné à la consommation humaine ?  
 OUI  NON  Ne sait pas  
si oui, distance par rapport au dispositif de traitement .....m
- Présence d'une nappe d'eau souterraine ?  
 OUI  NON
- Terrain en zone inondable ?  
 OUI  NON
- Terrain dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable ?  
 OUI  NON

## DEFINITION DE LA FILIERE ENVISAGEE

### DEFINITION DE LA FILIERE

#### Le dispositif de pré traitement des eaux usées

- **Type de prétraitement :**
    - Fosse toutes eaux de.....m3
    - Fosse septique de.... .....m3
    - Autre dispositif (installation d'épuration biologique à boues activées ou cultures fixées).....m3
  
  - **Appareils annexes supplémentaires (éventuellement) :**
    - Préfiltre extérieur à la fosse de ..... litres
    - Bac dégraisseur de ..... litres
    - Autres.....
  
  - **Dispositif de relèvement (éventuellement) :**
    - Volume du poste..... litres
    - Type de pompe.....
    - Débit de la pompe..... m3/h

Situation du dispositif de relèvement :

    - Avant prétraitement
    - Avant traitement
    - Après traitement
  
  - **Une ventilation (diamètre minimal 100 mm) en amont du prétraitement est-elle prévue ?**
    - OUI  NON
  
  - **Une ventilation (diamètre minimal 100 mm) en aval du prétraitement est-elle prévue ?**
    - OUI  NON
- RAPPEL : les ventilations doivent être situées au faitage de la toiture.**
- **Un extracteur d'air est-il prévu :**
    - OUI  NON
    - Si oui, préciser sa nature :  Statique  Eolien
  
  - **Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ? (en zone inondable ou nappe d'eau affleurante)**
    - OUI  NON
  
  - **Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ? (si passage de véhicule)**
    - OUI  NON

## Le dispositif de traitement des eaux usées

- **Terrain « perméable » :**

- tranchées d'épandage à faible profondeur :
  - Nombre de tranchées ..... m
  - Longueur de tranchée ..... m
  - Profondeur de tranchée ..... m
- lit d'épandage :
  - Surface ..... m<sup>2</sup>
  - Longueur du lit ..... m
  - Largeur du lit ..... m
- filtre à sable vertical non drainé
  - Surface ..... m<sup>2</sup>
  - Longueur du lit ..... m
  - Largeur du lit ..... m
  - Epaisseur de sable ..... m

- **Terrain « imperméable » :**

- filtre à sable vertical drainé
  - Surface ..... m<sup>2</sup>
  - Longueur du lit ..... m
  - Largeur du lit ..... m
  - Epaisseur de sable ..... m

- **Terrain en zone inondable ou nappe d'eau affleurante :**

- tertre d'infiltration
  - Surface au sol (base) ..... m<sup>2</sup>
  - Surface au sommet (surface de sable) ..... m
  - Longueur au sommet ..... m
  - Largeur ..... m
  - Epaisseur de sable ..... m

- **Autres :**

- Système compact n° d'agrément :
  - Type : .....
  - Longueur ..... m
  - Largeur ..... m
- Autres système n° d'agrément :
  - Type : .....
  - Longueur ..... m
  - Largeur ..... m

### L'évacuation des effluents (dispositifs drainés)

- Quel est le lieu prévu pour le rejet (fossé, cours d'eau, puits d'infiltration,...) : .....

- Rejet par puits d'infiltration :

RAPPEL : le rejet des eaux par puits d'infiltration est soumis à une étude hydrogéologique

possédez-vous une autorisation de rejet ?

- OUI  NON si oui, la joindre à votre demande.

- Rejet en milieu superficiel (fossé, cours d'eau, ....) :

vous n'en êtes pas vous-même propriétaire, avez-vous une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu ?

- OUI  NON si oui, la joindre à votre demande.

## ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts,

En outre, il s'engage :

- A informer le SPANC de toute modification de son projet,
- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC,
- A informer la société VEOLIA (prestataire du SPANC) 5 jours avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC,
- A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux,
- A ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement,
- A s'acquitter des redevances prévues dans le règlement du service du SPANC, à savoir la redevance relative au contrôle de conception et la redevance relative au contrôle d'exécution des travaux (le montant de ces redevances est fixé par délibération prise par le conseil communautaire).

### Montants des redevances :

Contrôle de la conception/implantation : 85,00 euros TTC

Contre étude après avis non conforme : 80,00 euros TTC

**Date et signature du propriétaire :**